



hygiène

corporelle

Fiche technique

Bacmouss

Lavage des mains bactéricide parfumé

Lotion désinfectante prête à l'emploi pour le lavage des mains.
La forte concentration en matière active de ce produit évite les surconsommations.
S'utilise dans des distributeurs à savon, sa viscosité contrôlée lui permet d'éviter les coulures.
Apporte à l'utilisateur une excellente qualité nettoyante et adoucissante.
Bactéricide. Levuricide. Virucide. (voir au verso pour plus de détails).

Mode d'emploi

Prélever une noix (3 ml) de produit liquide.
Se frotter les mains pendant 30 secondes minimum.
Rincer à l'eau claire.

Conditionnements

Bidon de 5 L
Flacon de 500 ml PET
Flacon de 1 L PET bec long
Flacon de 1 L AIRLESS

Données techniques

- Aspect : gel limpide vert
- pH : 5,8 - 6,8
- Densité : 1,00 - 1,02

Précautions

Éviter les projections oculaires.
Ne pas mélanger à des détergents anioniques (shampooing vaisselle) ou oxydant (javel)

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Produit biocide TP 1

Substances actives biocides : CHLORURE DE N-ALKYL(C12-16)-N,N-DIMETHYL-N-BENZYLAMMONIUM, CAS : 68424-85-1, 9 g/Kg.

Date de péremption : 24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail
Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

11-09-2025




Ind. 20 ■



EYREIN
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com



	NORMES				SOUCHES
BACTÉRICIDE EN CONDITIONS DE SALETÉ	EN 13727	PUR	30 sec	20°C	Escherichia coli K12, Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa
	EN 13727	PUR	30 sec	20°C	Listeria monocytogenes
	EN 13727	PUR	30 sec	20°C	Salmonella typhimurium
	EN 1499 (dose 3mL)	PUR	30 sec	20°C	Escherichia coli K12
LEVURICIDE EN CONDITIONS DE SALETÉ	EN 13624	PUR	30 sec	20°C	Candida albicans
VIRUCIDE EN CONDITIONS DE SALETÉ	EN 14476 virus enveloppés*	PUR	30 sec	20°C	Virus de la vaccine
	EN 14476	PUR	30 sec	20°C	Coronavirus humain HCoV-229E

***VIRUS ENVELOPPÉS**

autres souches couvertes par la norme

Virus de la Vaccine
 Filoviridae
 Flavivirus
 Herpesviridae
 Virus de l'hépatite B (VHB)
 Virus de l'hépatite C (VHC)
 Virus de l'hépatite Delta (VHD)
 Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
 Virus de la leucémie humaine à cellules T (HTLV)
 Coronavirus
 Paramyxoviridae
 Virus de la rubéole
 Virus de la rougeole
 Virus de la rage
 Virus de la grippe
 Poxviridae